Image not found or type unknown

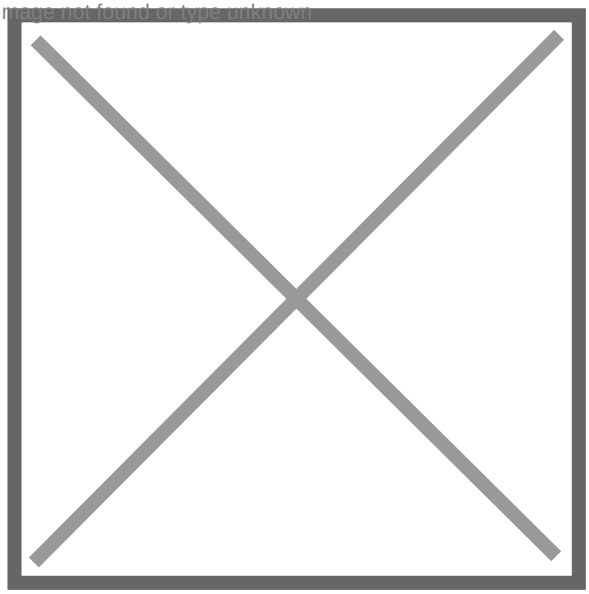

Démission armée de terre

Par **Nataym**, le **06/01/2021** à **11:47**

Bonjour,

Mon fils est engagé depuis 2 ans il a signé un contrat pour 5 ans.
Il veut abandonner son poste pour être ensuite licencié, les poursuites du procureur vont elles jusqu'à de l'emprisonnement ou juste conseil disciplinaire ? A noter qu'il est seulement 1ère classe mécanicien.

Merci.

Par **Visiteur**, le **06/01/2021** à **11:57**

Bonjour

Dans l'armée, on appelle généralement pas cela "démission", mais plutôt demande de rupture de lien ou désertion, car "être militaire, ce n’est pas un métier, c’est un engagement"... De plus, pour bénéficier de la reconversion, il faut avoir au moins 4 ans de service.

Je vous propose ce lien

Abandon de poste / désertion

Par **Tisuisse**, le **09/01/2021** à **09:17**

Bonjour,

La nomination de 1ère classe n'est pas un grade mais une distinction au même titre que l'amiral, seule la solde diffère.

Ayant signé un engagement pour 5 ans, ne pas se présenter à son unité est une désertion, pas seulement, comme dans le civil, un abandon de poste. Le mieux est de négocier son départ avec son chef de détachement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés